

Impression à partir d'une page du site internet de l'AMF

03 décembre 2025

À propos...

La médiation, service public gratuit qui propose la résolution à l'amiable des litiges financiers, dispose de son espace dédié à travers des cas de médiation décryptés chaque mois.

« La création du Journal de bord a été voulue par Marielle Cohen-Branche, qui a exercé les fonctions de médiateur de l'AMF de 2011 à 2025. L'idée est de mieux faire connaître les différents cas, et, par là même, le type de questions dont le médiateur peut être saisi, en rendant plus concrète et vivante la mission de la Médiation, tout en respectant la confidentialité qui s'y attache. Il s'agit aussi, au travers de cas particuliers qui, souvent, illustrent une problématique rencontrée par beaucoup d'épargnants, d'essayer de tirer quelques enseignements, au bénéfice tant des consommateurs que des professionnels, de la solution amiable qui a pu, ou pas, être trouvée en l'espèce. Le dossier du mois rythme la tenue de cette page depuis 2014.»

Rémi Bouchez

À propos de la médiation de l'AMF

La médiation de l'AMF offre en application de la loi, un service public gratuit favorisant la résolution rapide des litiges financiers à l'amiable. Il s'adresse aux épargnants et investisseurs, personnes physiques ou morales (par exemple une association ou une caisse

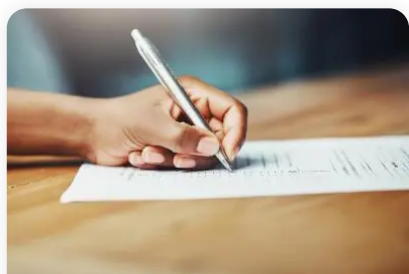
de retraite). Le champ de compétence du Médiateur est celui de l'AMF, c'est-à-dire les litiges avec un prestataire d'investissement (banque, société de gestion etc.), un conseiller en investissements financiers ou une société cotée portant sur des instruments financiers.

En savoir plus

📌 Le médiateur, mode d'emploi

SUR LE MÊME THÈME

📡 S'abonner à nos alertes et flux RSS

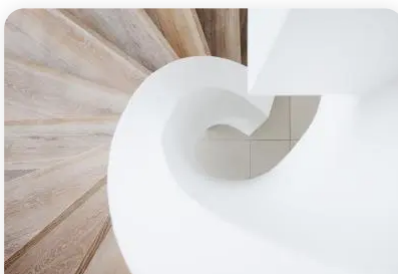


BLOG MÉDIATEUR

MÉDIATION

15 janvier 2026

Bonne année 2026 !

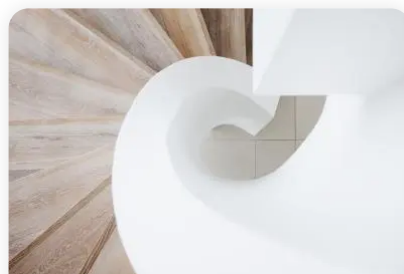


ARTICLE

FONCTIONNEMENT DE L'AMF

01 décembre 2025

Proposer un service de médiation



ARTICLE

MÉDIATION

01 décembre 2025

Présentation du médiateur



Mentions légales :

Responsable de la publication : Le Directeur de la Direction de la communication de l'AMF. Contact : Direction de la communication, Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris Cedex 02